



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 janvier 2020 à 9 h 30 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil.

Sont absents, madame la conseillère Audrey Bureau et messieurs les conseillers Jocelyn Blondin et Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Jean Boileau, Mathieu Bélanger, Melvin Jomphe, Laurence Gillot, Marlène Painchaud, Mario St-Pierre, Catherine Charland, Bianca Paquette.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin préside la réunion.

**CP20200128-P1**

### **PROJET PILOTE PERMETTANT LA PRATIQUE DU JEU LIBRE DANS CERTAINES RUES DES QUARTIERS RÉSIDEN- TIELS DE GATINEAU**

**9 h 35** – Présentation par madame Geneviève D'Amour.

Madame la conseillère Renée Amyot, présidente de Commission Gatineau, Ville en santé, fait un mot d'ouverture.

Madame d'Amour débute ensuite la présentation en exposant les objectifs de la présentation, l'origine du projet pilote, les résultats d'une enquête sur la pratique de l'activité physique chez les jeunes et ce qui se fait ailleurs au Québec à ce sujet. Au niveau du cadre légal du jeu libre dans la rue, elle explique qu'il est présentement interdit au Québec, selon le Code de sécurité routière. Par contre, le projet de loi 122 offre un nouveau cadre légal qui permet désormais aux villes d'autoriser le jeu libre dans la rue, sous certaines conditions.

**Madame la conseillère Nathalie Lemieux et monsieur le conseiller Marc Carrière prennent leur siège.**

Les étapes d'élaboration du projet sont présentées ainsi que l'état de situation relatif aux objectifs de la consultation publique et aux résultats de la consultation publique.

**Monsieur le maire quitte son siège et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse préside momentanément la rencontre.**

Les principaux éléments du projet pilote sont présentés comme suit :

- Sélection des rues :
  - Un maximum de 50 rues ou impasses pourrait être certifié sur le territoire;
  - Les demandes devront provenir de citoyens (18 ans et plus), d'associations ou d'organismes de quartier et la sélection se fera sur le principe du « premier arrivé, premier servi »;
  - Rue à caractère local (pas de collectrice, d'artère ou de boulevard);
  - Rue qui ne comporte aucun circuit de transport en commun;
  - Rue où la vitesse se situe à 40 km/h;
  - Rue qui ne se situe pas devant un parc, devant une zone scolaire ou devant un commerce;
  - Rue qui offre une zone de jeu de 100 m minimum, située à une distance minimale de 30 m de toute intersection et/ou courbe;
  - Quatre blocs de rues identifiés par la Ville seraient répartis sur le territoire,
- Code de conduite :
  - Dans les rues autorisées au règlement seulement, de 9 h à 21 h s'il y a présence de lampadaires, ou 30 minutes avant le coucher du soleil si la rue ne possède pas de lampadaires;
  - Exigence de courtoisie et de vigilance de la part des participants et des parents,
- Sanction des usagers :
  - Une infraction au code de conduite est passible d'une amende de 30 \$, plus les frais administratifs applicables;
  - Application de la sanction par le Service de police de la Ville,
- Sanction des automobilistes :
  - Doivent se conformer au Code la sécurité routière.

### **Monsieur le maire reprend son siège.**

Le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Gatineau devra être modifié pour inclure le code de conduite des usagers et la liste des rues où le jeu libre est autorisé.

Les dépenses pour ce projet pilote d'un an sont estimées à 68 540 \$. La plus grande partie des coûts touche la signalisation des 50 impasses ou rues.

Les prochaines étapes sont présentées. Suite à l'identification des rues autorisées, la proposition de modification du règlement sera déposée en mai 2020 et sera adoptée en juin 2020.

En résumé, le projet pilote d'un an comprendra un encadrement par des critères de qualification, un code de conduite et des sanctions pour les contrevenants. 50 rues et impasses seront autorisées ainsi que quatre blocs de rues. La sécurité des usagers du jeu libre et l'acceptabilité sociale seront soutenues par une campagne de promotion et de sensibilisation.

### **RECOMMANDATIONS**

#### **CP-CGVS-2020-01**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre le projet pilote permettant le jeu libre dans la rue, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Gatineau, le Service des infrastructures et le Service des travaux publics.

#### **CP-CGVS-2020-02**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec le Service des communications, à mettre en place une campagne de communication qui permettra de sensibiliser les citoyens à la pratique du jeu libre dans la rue et de les inviter à soumettre la candidature de leur rue.

**CP-CGVS-2020-03**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés d'effectuer un bilan après un an d'application de cette réglementation.

**CP-CGVS-2020-04**

Autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à entreprendre le processus pour les modifications du Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Gatineau, afin de permettre le jeu libre dans la rue.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

La Ville de Beloeil est citée en exemple parce qu'elle a lancé un projet autorisant le jeu libre dans la rue et c'est un succès. On y constate une amélioration de la qualité de vie et aucun désavantage ne résulte de l'instauration de ce projet.

On signale que le formulaire de demande pour qu'une rue soit sélectionnée pour le projet devra être simple et accessible pour le citoyen et les organismes qui devront le compléter.

On ne peut voir que des conséquences positives à ce projet, il permettra à nos enfants de bouger. Par contre, il est important de toujours garder en tête la question de la sécurité. C'est un enjeu important du projet. Les automobilistes devront être sensibilisés. Il y aura un effet positif sur la sécurité dans l'ensemble des rues puisque ce projet permettra de faire plus de sensibilisation. De plus, ce projet aidera les services policiers dans leurs interventions.

On se préoccupe du fait que certains quartiers ont des associations plus fortes et organisées que d'autres. Il pourrait y avoir une iniquité de répartitions des rues retenues entre les différents territoires de la Ville. Pour cette raison, il y a un certain malaise avec le principe « premier arrivé, premier servi ». Madame D'Amour répond que la Ville de représenter tous les secteurs et monsieur Luc Bard indique qu'un critère de répartition équitable à travers les districts sera ajouté d'ici la présentation du projet de résolution au conseil municipal du 18 février 2020.

Une inquiétude est soulevée par rapport à la charge de travail du Service des loisirs qui est déjà importante. On se demande si ce nouveau projet aura un impact sur les autres en cours. On répond que le projet pilote du jeu dans la rue fait déjà partie du plan de travail du Service des loisirs pour l'année 2020.

Les recommandations sont approuvées à l'unanimité par les conseillers.

En conséquence le projet de résolution numéro 110481 sera présenté au conseil municipal du 18 février 2020.

**Le comité plénier est suspendu à 10 h 10.**

**Mesdames Catherine Charland et Marlène Painchaud quittent leur siège.**

**Reprise du comité plénier à 10 h 25.**

**CP20200128-P2**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN INFRASTRUCTURES AQUATIQUES – ÉTAT DE SITUATION**

**10 h 25** – Présentation par monsieur Yess Gacem et madame Geneviève D'Amour.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, président de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, fait un mot d'ouverture.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier prend la parole parce qu'il doit quitter la réunion. Ce dernier indique qu'il supporte le scénario 1 qui sera présenté.

**Monsieur le conseiller Pierre Lanthier quitte son siège.**

Monsieur Gacem débute la présentation en faisant une mise en contexte et un historique de l'offre en infrastructures aquatique. Il poursuit en expliquant les démarches de planification et de consultation intégrées.

Il indique que le Cadre de déploiement des services en loisir municipal est un cadre d'analyse permettant de planifier les services et les infrastructures en matière de loisirs, de sports et en développement des communautés. Le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires utilisera ce cadre d'analyse pour orienter le développement de l'offre. Le portrait des communautés, l'analyse des besoins des citoyens et des organismes ainsi que les activités de consultation viendront alimenter les niveaux de planification.

Il existe quatre niveaux de services en loisir municipal :

- Quartier (niveau 1) : Comportement de pratique libre, distance à pied raisonnable pour avoir accès à ce niveau de service (jeux d'eau, pataugeoire);
- Village urbain (niveau 2) : Pratique organisée, milieu de vie communautaire. Les piscines extérieures traditionnelles se situent à ce niveau;
- Secteur municipal (niveau 3) : Infrastructures plus complexes;
- Ville (niveau 4) : Ensemble du territoire de la ville, infrastructure signature, grands événements.

Mme D'Amour prend la parole. Elle présente le plan de l'offre en infrastructures aquatiques, dont l'offre aquatique actuelle, les nouvelles tendances et les résultats des activités de consultation publique.

Des consultations sectorielles et un sondage Léger ont été faits. En résumé :

- Les citoyens apprécient les piscines extérieures;
- La bonification de l'aménagement des piscines extérieures (mobiliers urbains, ombre, etc.) est une des principales améliorations souhaitées par les répondants;
- L'ajout d'un centre aquatique intérieur dans l'ouest de la ville est désiré;
- Les résidents du secteur de Hull demandent une amélioration de la programmation aquatique intérieure;
- Les infrastructures doivent être accessibles à tous les groupes d'âge;
- Les infrastructures doivent permettre le divertissement, le rafraîchissement et l'exercice physique.

Les scénarios d'offres aquatiques extérieures sont présentés pour le secteur de Masson-Angers. À la suite d'une analyse, un profil des secteurs de Buckingham et Masson-Angers a été fait :

- Les résidents des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers ont moins d'opportunités de baignade libre que leurs concitoyens des autres secteurs;
- 22 % de la population de l'est (petite enfance et aînés) est plus à risque en période de chaleurs accablantes, comparativement à 20 % pour la Ville;
- Les résidents utilisent majoritairement l'automobile pour se déplacer;
- Les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers se classent dans la moyenne quant à la présence d'îlots de chaleur sur leur territoire;
- 78 % des ménages ont accès à l'espace extérieur privé (cours arrière), comparativement à 39 % pour les ménages du secteur de Hull;
- La piscine extérieure Jack-Eyamie est la seule infrastructure de niveau 2 dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers.

Le 11 septembre 2019, quatre scénarios ont été soumis à la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire pour l'installation d'une infrastructure aquatique au Parc Jack-Eyamie :

- Bassin multifonctionnel extérieur;
- Fontaine architecturale;
- Piscine extérieure standard;
- Plage urbaine.

À la suite de l'analyse, la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire recommande au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :

- d'étudier les scénarios 1 et 2 dans le cadre de l'aménagement d'un projet aquatique dans le secteur de Masson-Angers. Le scénario 3 a également été analysé à titre indicatif.

Les caractéristiques d'aménagement de même que les avantages et inconvénients sont présentés pour les scénarios suivants :

- Scénario 1 : Bassin multifonctionnel extérieur, niveau de service 3;
- Scénario 2 : Fontaine architecturale, niveau de service 3;
- Scénario 3 : Piscine extérieure standard, niveau de service 2.

Les scénarios financiers suivants sont présentés :

SCÉNARIOS	COÛT*	BUDGET	ÉCART
<b>BASSIN MULTIFONCTIONNEL EXTÉRIEUR</b>	2 578 233,96 \$	1 300 000 \$	(1 278 233,96 \$)
<b>FONTAINE ARCHITECTURALE</b>	2 951 941,74 \$	1 300 000 \$	(1 651 941,74 \$)
<b>PISCINE EXTÉRIEURE TRADITIONNELLE</b>	2 061 763,64 \$	1 300 000 \$	(761 763,64 \$)

Sources de financement pour assumer l'écart :

- Montant de 240 000 \$ provenant du surplus de l'ex-ville de Masson-Angers;
- Montant de 790 000 \$ provenant de l'enveloppe du partenariat de l'année 2020 estimé à 2,3M\$;
- Montant supplémentaire de 250 000 \$ pour le projet au Plan d'investissements communautaires de l'année 2021 pour compléter le financement.

Afin de ne pas diminuer l'enveloppe disponible pour réaliser des parcs au Plan d'investissements communautaires (PIC) de l'année 2021, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés présentera un montant de 250 000 \$ prévu pour de nouveaux parcs à être réalisés en 2021. Ces parcs seront financés par les fonds de parcs et terrains de jeux.

## **RECOMMANDATIONS**

### **CP-CLSDC-2020-01**

Adhérer aux quatre niveaux de planification, adaptés du Cadre de déploiement des services en loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal, sur lesquels s'appuieront le Plan de l'offre en infrastructures aquatiques et le Plan directeur des infrastructures sportives, récréatives et communautaires.

Les quatre niveaux de service s'actualisent ainsi :

- Niveau 1 : Milieu de vie quotidienne (Quartier);
- Niveau 2 : Communauté de proximité (Village urbain);
- Niveau 3 : Communauté de services (Secteur);
- Niveau 4 : Municipalité et région (Ville).

### **CP-CLSDC-2020-02**

Accepter le dépôt des rapports de consultation des firmes : Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE), Affaires publiques et relations communautaires et LÉGER.

**CP-CLSDC-2020-03**

Accepter le scénario 1 – Bassin multifonctionnel extérieur, comme projet aquatique pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, au coût de 2 580 000 \$.

**CP-CLSDC-2020-04**

Autoriser le trésorier à :

- devancer l'utilisation des fonds de 433 333 \$/an planifié au PIC des années 2021, 2022 et 2023;
- inscrire un montant supplémentaire de 250 000 \$ pour ce projet au PIC de l'année 2021 et à devancer l'utilisation des fonds;
- utiliser un montant de 240 000 \$ disponible au surplus de l'ex-ville de Masson-Angers;
- puiser la somme manquante de 790 000 \$ à même l'enveloppe du partenariat de l'année 2020 estimé à 2,3 M\$ permettant de financer la totalité du coût du projet.

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est autorisé à prévoir au PIC de l'année 2021 un montant de 250 000 \$ afin de réaliser des parcs. Le financement de ces parcs proviendra des fonds de parcs et terrains de jeux.

Autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Plusieurs conseillers supportent le scénario 1 (bassin multifonctionnel extérieur), comme projet aquatique pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers.

Autour de la table, on apprécie le cadre d'analyse et de planification puisqu'il permet de comprendre les besoins de l'ensemble de la population. On souligne la qualité du travail qui a été effectué et l'importance d'un bassin d'eau pour les citoyens.

Quelques conseillers aimeraient que des cours de natation soient donnés dans cette nouvelle piscine même si c'est une piscine extérieure. On répond qu'une offre de service extérieure est difficile parce que tributaire de la météo. Madame la conseillère Myriam Nadeau émet le souhait qu'on se penche tout de même sur la question.

Quelques conseillers ont des questions sur le montage financier. Monsieur St-Pierre répond à ces dernières.

Certains conseillers aimeraient avoir une analyse semblable pour leurs secteurs et qu'il y est une augmentation de l'offre aquatique ailleurs dans la Ville. On cherche à savoir si cette nouvelle piscine aura un impact sur les demandes de même nature présentées pour le PIC. On répond que la nouvelle piscine n'aura pas d'impacts sur les demandes à venir.

Un conseiller demande si les montants estimés comprennent les coûts de démolition et pour quelles raisons la construction ne se fera pas en 2020. On répond que les montants comprennent les coûts de démolition et qu'on attendait la décision du conseil municipal avant de lancer l'appel d'offres. En raison des délais normaux qui suivront, il sera impossible de compléter la construction pour 2020.

Les recommandations sont acceptées par les membres du comité plénier.

En conséquence, le projet de résolution numéro 118228 sera présenté au conseil municipal du 18 février 2020.

**Le comité plénier public est suspendu à 11 h 40.**

**Monsieur le conseiller Cédric Tessier et madame Laurence Gillot quittent leur siège.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h.**

CP20200128-P3

**BILAN DES RÉALISATIONS 2017-2019 DE LA COMMISSION ET DU  
SÉCRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13 h** - Présentation par madame Isabelle Veilleux.

Cette dernière débute la présentation par une mise en contexte ainsi qu'un historique l'offre de services et des structures administratives en matière de développement économique.

Un portrait des rôles et responsabilités de la Commission du développement économique (CDE), du Secrétariat au développement économique (SDE) et d'ID Gatineau est présenté.

Le bilan des réalisations comporte trois orientations au plan stratégique de développement économique et les principales réalisations de chacune sont décrites :

- Orientation 1 : Profiter des avantages et surveiller l'évolution des enjeux liés au contexte frontalier;
- Orientation 2 : Contribuer au développement de l'entrepreneuriat;
- Orientation 3 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la culture d'accueil des entreprises au sein de la Ville.

Les principales réalisations en partenariat avec ID Gatineau sont également présentées.

Le cadre financier du plan stratégique de développement économique pour les années 2017-2020 comporte un budget total de 1 529 000 \$, dont 1 268 446 \$ sont prévus ou engagés dans différents projets.

Madame Veilleux résume certains constats et considérations. Elle mentionne qu'il apparaît clair que le changement initié a amené des résultats concrets.

**Madame la conseillère Renée Amyot quitte son siège.**

La démarche d'actualisation du plan stratégique de développement économique 2017-2020 et ses différentes étapes sont présentées.

**Monsieur le conseiller Pierre Lanthier reprend son siège.**

**RECOMMANDATIONS :****CP-CDE-2020-01**

Accepter le dépôt du bilan des réalisations de la CDE et du SDE, en lien avec le Plan stratégique de développement économique 2017-2020.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

**Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège.**

Monsieur le conseiller Jean-François Leblanc, président de la CDE, fait une courte allocution.

Monsieur le maire mentionne que ce premier bilan est important, considérant qu'il y a eu une réforme importante. Il faudra le raffiner, mieux définir les rôles et responsabilités dans le futur, mais nous avons maintenant une capacité d'action stratégique que nous n'avons pas avant. Nous sommes beaucoup plus forts avec l'organisation actuelle. Le travail main dans la main avec ID Gatineau nous permet d'avoir ce qu'il faut. Ce plan est un outil pour l'avenir.

On souligne que le travail du SDE est apprécié par les entrepreneurs et que l'on sent à Gatineau une effervescence au niveau du développement économique.

La recommandation est acceptée par les membres du comité plénier.

En conséquence, le bilan sera déposé au conseil municipal du 18 février 2020.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- CP20200128-PD1** Dépôt de la copie authentique des règlements numéros 1118-19 et 1120-19 de la municipalité de Chelsea – MRC des Collines-de-l'Outaouais
- CP20200128-PD2** Procès-verbal de la réunion de l'Office d'habitation de l'Outaouais tenue le 6 novembre 2019
- CP20200128-PD3** Pétition déposée lors de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2019 par monsieur Sébastien Meunier – Jappements de chiens répétés en provenance du Parc industriel Vernon
- CP20200128-PD4** Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 31 octobre et 28 novembre 2019 ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 décembre 2019

**Fin du comité plénier public à 13 h 45.**